ASSOCIATION FRANCAISE DES PROFESSIONNELS DES GAZONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DISTANCIEL
Mardi 9 Février 2021

Le Mardi 9 Février 2021, à partir de 10 H 00, les adhérents de la Société Française des Gazons se sont réunis en distanciel, sur convocation adressée le 8 Décembre 2020.

La Directrice fait savoir que 80 personnes sont présentes et/ou représentées, dont 30 membres actifs sur 71 que compte la Société Française des Gazons..

Il constate que l'Assemblée réunissant les conditions imposées par les statuts pour un quorum fixé à 30 % des membres (article 11.2 des statuts), est légalement constituée et peut valablement délibérer.

-ooOoo-

En préambule de cette séance, Bénédicte Ratel, introduit la journée, en indiquant qu'en cette période de crise sanitaire, la Société française des gazons a dû s'adapter à une nouvelle organisation de sa réunion annuelle, et remercie les participants d'avoir répondu présent à ce nouvel évènement en distanciel.
Cet évènement se déroulera en trois parties :

- L'assemblée générale ordinaire, présentant le rapport moral 2020, le rapport financier 2020, les élections, la feuille de route et le budget 2021.
- La première conférence, aura pour thème : LES GAZONS , PLANTES DE SERVICE POUR L'ENVIRONNEMENT - Animée par Alexandre Carré de chez SEMAE
- La seconde conférence concernera la GESTION ECO-ENVIRONNEMENTALE SUR TERRAINS DE SPORTS, présentée conjointement par Christophe Subileau (Société Sportalys) et Philippe Rochais (ville d'angers).

SFG – ASSOCIATION FRANCAISE DES PROFESSIONNELS DES GAZONS
44 Rue du Louvre – 75001 PARIS
Tél. 01.40.26.45.66 – Courriel : contact@gazonsfg.org
Site Internet : www.gazonsfg.org

Introduction :

« La vocation de la SFG – Association des Professionnels des Gazons, est de promouvoir science et technique, et également de vulgariser les connaissances ».

Depuis 4 décennies maintenant, votre Association tente de relever ce défi, et force est de constater qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Dans l'actualité d'une nouvelle édition du fascicule 35, de l'extension de la loi Labbé, les gazons qu'ils soient d'agrément ou à vocation sportive ou plantes de services peuvent susciter interrogations quant à leur entretien, et interpellent sur nombre de solutions alternatives au désherbage ou environnementales.

Les gestions des et par les gazons multifonctions sont souvent évidentes, mais techniques et demandent informations et formations pour être appliquées.

Lors du dernier épisode caniculaire, il est apparu de plus en plus évident pour tous que le végétal en premier duquel le gazon, est essentiel à la vie. Faut-il encore faire les bons choix et lui permettre de se développer et de subsister dans des milieux parfois hostiles alors qu'il peut être privé d'arrosage bien que l'eau soit disponible mais mal gérée.

Plus que jamais, Il est indispensable de promouvoir les gazons et tous leurs bienfaits.
Nos objectifs :

- Elargir l'usage des gazons, pelouses, prairies urbaines, espaces enherbés,
- Renouveler l'image des gazons dans toutes leurs dimensions,
- Chiffrer les bienfaits des gazons dans chacun de leurs usages,
- Anticiper les évolutions des marchés,
- Développer le label Pelouse Eco-Durable pour l'ensemble de notre filière.

Tout en maintenant la transparence de nos comptes, notre esprit interprofessionnel, la mutualisation et les échanges avec les autres organisations comme parmi d'autres l'AGREF, FEDAIRSPORT, Plantes & Cité, Excellence Végétale et le respect de notre charte déontologique.

Bénédicte Major-Ratel
Directrice

Jean-Marc Lecourt
Président

Le végétal est essentiel à la vie

EXERCICE 2020

La SFG … Des missions, des femmes et des hommes …

La création de La Société Française des Gazons remonte aux années 1970, période où la « Recherche Agronomique »(INRA) et « le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs » désirent développer l'étude du gazon en France, au sein de La Société Nationale d'Horticulture de France, la SNHF.

Compte tenu de l'évolution rapide du domaine des gazons et de la nécessité de donner un nouvel essor et une structure plus adaptée à ce groupement de professionnels, La Société Française des Gazons est constituée le 31 Janvier 1984, tout en gardant son adhésion à la SNHF.

« Son but est de développer la pratique de toutes actions en faveur des gazons et notamment aider à perfectionner la culture des gazons de tous usages ; améliorer les connaissances, provoquer leur rassemblement, organiser leur échange et leur diffusion, développer des relations avec d'autres pays ayant les mêmes buts ».

Au 31 Décembre 2020, la SFG, compte 71 adhérents, dont les activités professionnelles, métiers, expériences, parcours professionnels, notoriétés, nous confèrent le statut d'association représentative et reconnue de la filière gazon auprès du monde des espaces verts et des institutions.

A ce titre, la SFG est régulièrement sollicitée pour représenter et intervenir dans des manifestations professionnelles diverses (salons, colloques, conférences, …).
La SFG répond également à de nombreuses demandes de la Sociétés ou d'étudiants.

L'association fonctionne grâce au bénévolat de ses adhérents. Nous devons tenir compte du nombre et de la disponibilité des bénévoles et rassembler pour avoir plus d'efficacités. Un Conseil d'Administration représentant les catégories professionnelles et les services de l'Etat ou organismes, définit les grandes lignes des actions à entreprendre.

Le bureau, élu chaque année, est chargé de la mise en œuvre des actions.
La direction est assurée en permanence, ce qui permet d'avoir des liaisons et des opérations rapides et régulières.

Elargir l'audience est un des challenges que doit relever la SFG ; Il passe notamment par l'intérêt des travaux actuels de notre association.

Elargir son audience, mais également intensifier son action en toute indépendance, diversifier ses activités, communiquer, tels sont les impératifs de la SFG, partant du constat qu'elle est encore insuffisamment connue et que, pour de trop nombreuses personnes, elle ne représente qu'une la Société de services dont la vocation se limite à organiser des conférences et des visites.

Ces objectifs sont à atteindre pour assurer la pérennité de l'association. Chacun doit s'investir à l'exemple des membres de la SFG qui bénévolement ont entre autres réussi les publications remarquables de l'Encyclopédie des Gazons, d'Hymega 1.1® et des cahiers techniques.

Au niveau international, la SFG est une structure originale assurant des contacts avec les techniciens d'autres pays.

La participation active de tous ses adhérents doit en assurer le développement et la continuité afin de maintenir au sein de notre pays la notion que le gazon, quelle que soit son utilisation, gardera toujours une valeur utilitaire et esthétique qui lui donne une place de choix dans la qualité de la vie et de l'environnement.

Evolution des membres depuis 2011 :

	ETUDIANT	INDIVIDUEL	COLLECTIVITE, CENTRE DE FORMATION, HIPPO	ASSOCIATION, FEDERATION	ENTREPRISE	SOUTIEN	TPE	M HONNEUR	PLACAGE	PROGAZON	
2011	2	69	22	8	33	1	15	6	5		161
2012	8	56	17	9	28	1	26	6			151
2013	5	54	13	15	23	1	20	6			137
2014	1	46	7	17	22	1	16	6			116
2015	1	31	9	6	22	1	14	6			90
2016	1	33	3	8	15	1	14	6			81
2017	1	29	1	9	18	1	16	6			81
2018	0	28	1	6	18	1	16	6			76
2019	0	21	1	7	19	1	10	6			65
2020	2	17	1	7	19	1	14	6		4	71

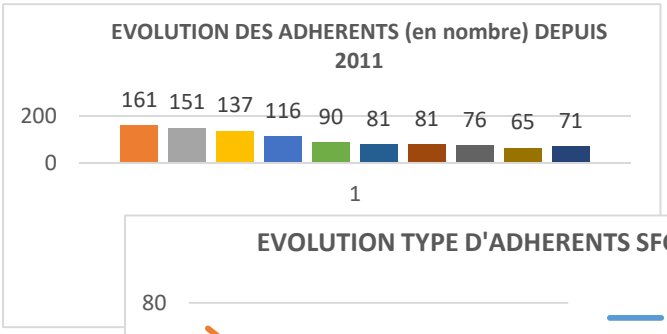

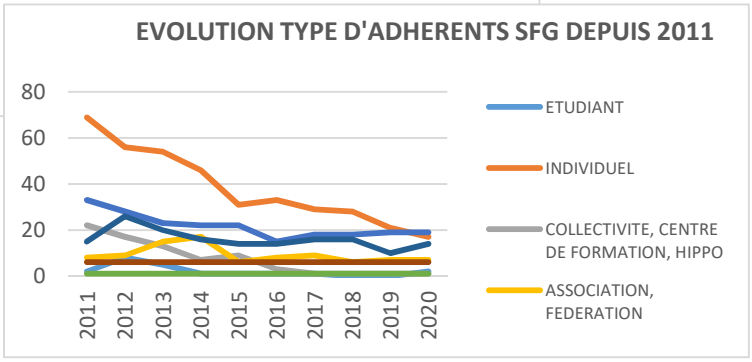

La SFG … Des relations et des rencontres …

➢ En 2020, La Société Française des Gazons a organisé sa Journée technique, le 30 Janvier 2020, au Matmut Stadium de Lyon (69). 74 personnes ont participé à cet évènement (journalistes, intervenants, professionnels) au cours duquel les sujets suivants ont été abordés :

- L'hydroseeding, nouvelles voies de végétalisation
- Robots de tonte pour pelouses sportives
- Végétal local et herbacées
- Les labels comme garanties producteurs et utilisateurs
- Les nouvelles pelouses du LOU – Visite technique du Matmut
- Assemblée Générale Ordinaire – Rapport d'Activité et Financier 2019, Feuille de route et budget 2021
- Assemblée Générale Extraordinaire : Adoption du traité de fusion, des statuts et règlement intérieur

- Au vu de l'année exceptionnelle, le Conseil d'Administration et le Bureau se sont réunis en distanciel à 3 reprises.

- Les commissions Hydroseeding, Gazon de placage n'ont pu se réunir en 2020 afin d'élaborer leur feuille de route comme énoncé lors de l'Assemblée Générale.

- **Plante et Cité - Fredon :** Travail important de relecture du guide « Pelouses Sportives ». Un groupe de travail composé de 6 personnes, s'est réuni à 4 reprises afin d'apporter nos commentaires et modifications sur le document martyr. Nous sommes dans l'attente du retour de Plante et Cité, sur nos demandes de corrections. Il apparait, au vu du travail fournit par ce groupe de travail allant au-delà de la simple relecture, que la SFG pourrait porter en son nom une publication de fiches conseils portant sur les mêmes thèmes.

- **Fedairsport** : Paul Morin, nouveau Délégué Général de Fedairsport a pris contact avec la SFG, afin qu'un travail commun puisse être mis en place. Un partenariat sera mis en place dès 2021 et un échange régulier sera instauré. Un projet de visioconférence a également était évoqué concernant l'avancée de l'extension de la Loi Labbé II (février 2021).

- **GMA (ex IOG)** : Plusieurs contacts ont été entrepris entre GMA et François Brouillet, notre interlocuteur SFG. Toujours dans l'attente d'un compromis entre nos attentes et celles de GMA

- **Excellence Végétale :** Du fait de l'absorption par la SFG de Progazon, l'association est devenue prestataire de services, concernant le traitement du Label Rouge, et porte désormais le comité technique Label Rouge Gazon, et conseiller technique

- **Collège Progazon** : Le 23 Mai 2020, s'est tenu le comité de certification qui a validé les compositions de semences gazon Pelouse Eco Durable pour la campagne 2020/2021. A cette occasion, il a été évoqué l'extension de ce label pour d'autres familles de produits et de services.

La SFG – Communication

- Refonte du site internet de la SFG, nouvelle formule au 10 Septembre 2020 ; Intégration de deux nouveaux onglets spécifiques (hydromulching, Progazon), espace adhérent (mot de passe transmis par mail). Des fiches ont été intégrées à l'onglet professionnel. Sont en cours d'élaboration des fiches à intégrer à l'onglet Hydromulching. Concernant l'onglet Progazon, des fiches sont en cours d'écriture.

- Parution de notre note d'information « Si on en parlait … » et de la Coulée Verte

La page Facebook – La Société Francaise des Gazons :

L'ensemble de nos communications paraissent sur cette plateforme.
2040 personnes sont abonnées à notre page et suivent nos actualités.
A ce jour, la page SFG a reçu 2040 mentions « j'aime », et abonnés.

<u>Les salons professionnels et médias</u>

- Lors du Salon de l'Agriculture, Jean-Marc Lecourt est intervenu à deux reprises sur le plateau TV « Village Semence » au titre de Président de la SFG

- La SFG était présente, au côté du GNIS, sur le village Expert à SALON VERT 2020 (Baville) – 2 Conférences ont été co-animées par la SFG

La SFG … Le Rapport financier au 31 Décembre 2020

Synthèse nette au 31 Décembre

	2019	2020
Total au 31 Décembre	56 385,49 €	53 179,64 €
Banque et compte courant	56 385,49 €	53 179,64 €
. Solde compte courant	*13 033,22 €*	*2 241,05 €*
. Compte livret	*42 587,73 €*	*39 792,60 €*
. Caisse	*0,00 €*	*0*
- Livret APGP	*34,24 €*	*34,30 €*
- Résultat brut	*730,30 €*	*11 111,69 €*
Produits à recevoir année N	0,00 €	4 335,00 €
- Produits	*0*	*4 335,00 €*
Charges à payer année N	13 080,00 €	0,00 €
- Charges	*13 080,00 €*	*0,00 €*

Produits d'exploitation

	2019	2020
Budget	55 500,00 €	53 500,00 €
Total au 31 Décembre	46 495,00 €	51 395,00 €
Adhésions et supports année en cours	16 025,00 €	16 255,00 €
- Adhésions	*15 940,00 €*	*15 875,00 €*
- Ventes support	*85,00 €*	*380,00 €*
Réunions Extérieures	10 420,00 €	7 140,00 €
- Journée Technique	*10 420,00 €*	*7 140,00 €*
- Visites Techniques	*0,00 €*	*0,00 €*
Conventions	17 000,00 €	23 000,00 €
- Progazon	*17 000,00 €*	15 000,00 €
- Excellence Végétale	0,00 €	8 000,00 €
Divers Produits	3 050,00 €	5 000,00 €
- Divers	*3 050,00 €*	*5 000,00 €*

Charges d'exploitation

	2019	2020
Budget	55 500,00 €	53 500,00 €
Total au 31 Décembre	45 764,70 €	40 283,31 €
Frais de fonctionnement	28 458,78 €	28 186,42 €
- GNIS -Loyer	*3 600,00 €*	*3 600,00 €*
- GNIS - Fournitures	*3 009,89 €*	*2 734,73 €*
- Matériel Informatique	*0*	*0*
- Téléphonie	*1 688,89 €*	*1 691,69 €*
- GNIS - Prestations Bénédicte Ratel	*20 160,00 €*	*20 160,00 €*
Communication	0,00 €	0,00 €
- Brochure	*0*	*0*
Site Internet	4 786,00 €	3 001,00 €
- Maintenance, hébergement, webmastering	*4 786,00 €*	*3 001,00 €*
- site internet refonte		*3 650,00 €*
Réunions Extérieures	10 944,83 €	7 920,64 €
- Assurance	*734,27 €*	*762,17 €*
- Journée Technique	*10 210,56 €*	*7 158,47 €*
- Visites Techniques	*0*	*0*
Réunions Internes	672,06 €	163,20 €
- Frais de réunions et déplacement	*672,06 €*	*163,20 €*
Salons Professionnels	421,15 €	258,95 €
- Salons	*421,15 €*	*258,95 €*
Divers Charges	481,88 €	753,10 €
- Cotisations diverses	*415,00 €*	*417,00 €*
- Dons et pourboires	*0*	*100,00 €*
- frais de banque	*66,88 €*	*116,10 €*
- Impôts la Société n-1	*0*	*0*
- Divers Progazon	*0*	*120,00 €*
Charges Constatées d'Avance	*0*	*0*
Résultat Brut	730,30 €	11 111,69 €

Vote des résolutions pour clôture de l'exercice 2020

Projet résolution n°1 : L'Assemblée Générale valide le procès-verbal de la précédente réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Janvier 2020.

Nombre de votants	**26**
Pour	**26**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Projet résolution n°2 : Après présentation du rapport d'activités 2020, l'Assemblée Générale donne son approbation des actions et orientations de l'association.

Nombre de votants	**27**
Pour	**27**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Projet résolution n°3 : L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier présenté par le Trésorier de l'association, décide d'approuver les comptes 2020, tels qu'ils ont été présentés.

Nombre de votants	**28**
Pour	**28**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La SFG … Les élections 2021

- **Collège Utilisateurs : 10 postes d'administrateurs** sont vacants ; il convient de désigner et/ou renouveler de nouveaux titulaires pour une période de trois années
  Pour information, le mandat de Monsieur Paul Morin a fait acte de candidature

▪

Administrateurs *« Utilisateurs »*	
Inscrits	**30**
Votants	**23**
Paul Morin	23 voix – Elu pour 3 ans

▪ **Collège Fournisseurs : 4 postes d'administrateurs** sont vacants ; il convient de désigner et/ou renouveler de nouveaux titulaires pour une période de trois années
Pour information, les mandats de la Société TEAM GREEN (représentée par M. Lefebvre), Société DLF France (représentée par M. Lecourt) élus en 2018 viennent à terme le jour de la réunion.

Le secrétariat en amont de la séance, 4 candidatures :

Administrateurs *« Fournisseurs »*	
Inscrits	**30**
Votants	**23**
LES GAZONS DE France - Monsieur Luc Bourigault	20 voix, élu pour 3 ans
ICL – Monsieur Thierry Girault	23 voix, élu pour 3 ans
TEAM GREEN – Monsieur Frédéric LEFEBVRE	19 voix, élu pour 3 ans
DLF France – Monsieur Jean-Marc LECOURT	21 voix, élu pour 3 ans

- **Collège Prescripteur-Individuel** : **3 postes d'administrateurs** sont vacants ; il convient de désigner et/ou renouveler de nouveaux titulaires pour une période de trois années
  Aucune candidature n'a été reçue en amont de la réunion

La SFG … Ces acteurs qui vous représentent …

Le Conseil d'administration au 9 Février 2021

Rappel des statuts modifiés en Mars 2009

Article 9 – Le Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du Conseil d'Administration, statuant hors de la présence des intéressés : des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérifications.

9.1 – Composition

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé au maximum de 40 membres actifs, personnes physiques élues ou désignées, représentant des collèges d'activité, des services de l'Etat, organisme ou fédérations selon le règlement intérieur.

- Les membres désignés (au nombre maximum de 10) sont maintenus en place jusqu'à désignation éventuelle d'un autre représentant par le service auquel ils appartiennent.
- Les membres élus (maximum 30) composés d'utilisateurs, de fournisseurs, de prescripteurs-individuels, de producteurs de gazons de placage. Ils sont élus pour 3 ans en Assemblée Générale Ordinaire.

Membres désignés d'office :

Julien Bouffartigue – Gnis
François Deneufbourg – Fnams
L'EA

Collège « Utilisateurs » :

Paul Morin
Jean-Marc Legrand
Nicolas Marquet

Collège « Fournisseurs » :

Société BARENBRUG, représentée par Michel Gaudillière
Société COMPO Expert, représentée par Stéphane Grolleau
Société CELTIC, représentée par Monsieur Laborier
Société DLF France, représentée par Jean-Marc Lecourt
Société EURO TEC, représentée par Christophe Lignier
Société HYDRAPARTS, représentée par François Brouillet
Société ICL représentée par Thierry Girault

Société LES GAZONS DE France, représentée par Luc Bourigault
Société NATURAL GRASS, représentée par Romain Giraud
Société NATURALIS, représentée par Serge Ostrowski
Société SOUFFLET VIGNE, représentée par Pierre Joly
Société TEAM GREEN, représentée par Frédéric Lefebvre

Collège « Prescripteurs-Individuels » :

Gérard Angoujard
Laurent Mignonneau
Christophe Subileau

Collège « Gazon de Placage » : 2 postes

La SFG … Les actions et budget 2021

Le gazon est comme un couteau suisse : il est multifonctions :

- **Le gazon naturel pour pelouse sportive d'élite devient un secteur de Haute Technologie**
- **La gestion du gazon naturel à vocation sportive ou d'agrément doit être connue et maitrisée pour qu'ils soient entretenus sans produit phytosanitaire de synthèse**
- **Le gazon est une plante de service environnementale**

« Il faut fédérer, former, se faire connaître"

- Notre Vision : Proposer des solutions novatrices et responsables
- Notre Mission : Notre Équipe solidaire et innovante apporte au monde d'aujourd'hui et de demain un environnement plus vert et plus sain.
- Nos Valeurs : Privilégier le dialogue avec les parties prenantes et faire s'exprimer la recherche de l'intérêt général par rapport à un intérêt individuel.

- La SFG doit s'engager
- La SFG doit se présenter
- La SFG doit s'institutionnaliser
- La SFG doit poursuivre ses actions de formation
- La SFG doit s'investir dans le partenariat
- Le terme SFG doit être parlant !

La SFG en 2021, poursuivra l'ensemble des travaux entrepris depuis plusieurs années :

- La commission Hydroseeding reprendra une activité
- Les contacts avec GMA et la FFF se poursuivront et doivent aboutir
- L'évolution du cahier des charges Pelouse Eco Durable et mise en place d'une communication spécifique sur ce label

Enfin, la SFG a prévu d'être présente sur les différents salons professionnels 2021 à l'instar de Paysalia, et visitera les manifestations ayant un intérêt relationnel avec notre structure.
La diffusion des Notes d'Humeur, de la Coulée Verte – revue de presse, sera poursuivie et la mise à jour régulière de sa page Facebook et de son site internet.

La SFG poursuivra différents travaux en collaboration avec d'autres organisations professionnelles : GMA, PLANTE ET CITE, EXCELLENCE VEGETALE, FEDAIRSPORT.

Le Budget 2021

SFG	BUDGET 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	**50 000,00 €**
Adhésions et supports année en cours	15 000,00 €
Réunions Extérieures	6 500,00 €
Conventions	28 500,00 €
Divers Produits	0,00 €
CHARGES D'EXPLOITATION	**50.000,00 €**
Frais de fonctionnement	*29 500,00 €*
Communication	*1 000,00 €*
Site Internet	*5 000,00 €*
Réunions Extérieures	*10 000,00 €*
Réunions Internes	*2 000,00 €*
Salons Professionnels	*1 500,00 €*
Divers	*1 000,00 €*

Vote des résolutions pour l'exercice 2021

Projet de résolution n° 4 : Après sa présentation, l'Assemblée Générale donne son approbation sur le plan d'actions et le budget prévisionnel 2021

Nombre de votants	**27**
Pour	**27**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Projet de résolution n° 5 :

- L'Assemblée Générale renouvelle la désignation d'un délégataire qui pourra signer au nom du délégant (Président), en sus de Jean-Marc Lecourt. Le montant est plafonné à 5.000 € (cinq mille euros).
- Le Président, propose avec son accord, que Madame Bénédicte RATEL soit désignée en tant que délégataire.

Nombre de votants	**30**
Pour	**30**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.